

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 10 avril 2019

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4057-2018 - Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019-2020

OBJET : Réponse du GRAME aux commentaires d'HQD sur les demandes de frais

Chère consœur,

Le GRAME a pris connaissance des commentaires d'HQD sur les demandes de frais et souhaite y répondre.

Concernant le léger dépassement des frais, le GRAME a déjà indiqué, dans sa lettre du 18 janvier 2019, que ce dépassement était attribuable au changement de procureur du GRAME en vue des audiences. Ce changement avait été annoncé par le GRAME dans sa lettre du 30 novembre 2018, dans laquelle il avisait la Régie qu'il entraînerait une légère augmentation des heures d'audience du procureur. À noter que n'eut été de ce changement, le temps d'audience aurait été réduit de moitié, équivalant à une diminution de frais d'environ 2 280,00\$. Ce montant est supérieur à l'écart entre le budget et la demande de frais (1 797,60\$).

Concernant la restriction de la portée de l'intervention du GRAME, celui-ci souligne que les heures d'analyse qu'il réclame sont de 10% inférieures à celles prévues au budget, témoignant de cette intervention plus ciblée.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Me Dubois, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard